

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **15 mai 2017 à 19 h 00** à laquelle prennent part :

Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

17-05-202

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

17-05-203

Adoption du règlement 2017-314 modifiant le règlement 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'adopter le règlement 2017-314 modifiant le règlement 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.

ADOPTÉE

17-05-204

Aide financière – distribution des profits nets de bar du Carnaval d'Hiver 2017 et autorisation de paiement

ATTENDU le résultat déficitaire du bar du Carnaval d'Hiver 2017 tel que constaté par le conseil à la séance ordinaire du 8 mai 2017;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de faire un don de 500 \$ au Festival du Cheval et de faire un don de 1 100 \$ au groupe Chanter la Vie.

ADOPTÉE

17-05-205

Engagement d'étudiants au service des travaux publics

ATTENDU QUE le service de voirie engage durant la saison estivale des étudiants pour accomplir le travail de voirie nécessaire au bon fonctionnement de la ville;

Il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier et il est unanimement résolu que le conseil autorise l'engagement de quatre étudiants, pour effectuer des travaux d'horticulture, d'entretien de pelouse et de voirie soit :

- Carole-Ann Beaudoin, en date du 17 mai 2017;
- Maxime Beaudoin, en date du 23 mai 2017;
- Félix Grégoire, en date du 21 juin 2017;
- Alexandre Poulin, en date du 26 juin 2017

Que la période d'embauche soit celle spécifiée pour chaque étudiant jusqu'au plus tard le premier sept 2017 et ce, au taux horaire de 11,50 \$ l'heure.

ADOPTÉE

17-05-206

Adoption du règlement 2017-319 décrétant une dépense et un emprunt de 600 000 \$ pour la réfection du 12^e rang Ouest

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'adopter le règlement 2017-319 décrétant une dépense et un emprunt de 600 000 \$ pour la réfection du 12^e rang Ouest.

ADOPTÉE

17-05-207

Adjudication du contrat de pavage du stationnement de l'aréna – AO17-LA-04

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation AO17-LA-04 concernant l'asphaltage du stationnement de l'aréna;

ATTENDU l'ouverture des soumissions ayant eu lieu le 15 mai 2017 à 11h05 conformément aux dispositions de la Loi;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme ; Pavage Veilleux, pour l'asphaltage du stationnement de l'aréna au prix de :

- | | |
|---|--------------------------|
| - Travaux de nettoyage de la surface : | 0,10 \$ / M ² |
| - Travaux de préparation de la surface granulaire : | 0,75 \$ / M ² |
| - Pose de l'enrobé bitumineux : | 92,75 \$ / TM |

QUE le greffier soit autorisé à faire parvenir à Pavage Veilleux l'avis d'adjudication de contrat;

QUE cette dépense soit financée pour les premiers 35 000 \$ à même le fonds de roulement et remboursable en cinq versements annuels égaux et le reste à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

17-05-208

Ratification et achat de gravier pour le pavage du stationnement de l'aréna – AO17-LA-04

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier les actes suivants posés par le directeur des travaux publics :

- Achat de gravier MG-20 : chez Carrières PCM Inc. pour environ 825 tonnes au coût de 12,65 \$ la tonne, avant taxes ;
- Transport du gravier : par J.C. Lizotte Inc. et Excavation Bois-Francs pour un montant total de 558,00 \$, avant taxes ;
- Épandage du gravier : par J.C. Lizotte Inc. pour un montant de 405,00 \$, avant taxes ;

Et d'autoriser l'achat de :

- Gravier supplémentaire chez Carrières PCM Inc., le tout au prix de 12,65 \$ la tonne, avant les taxes applicables;
- De bordures de ciment, droites et courbes, auprès de Terrassement Côté, ainsi que le béton nécessaire pour leur installation chez Béton Chevalier;

Que cette dépense soit financée pour les premiers 15 000 \$ à même le fonds de roulement et remboursable en cinq versements annuels égaux, et le reste à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

17-05-209

Adjudication du contrat d'éclairage de l'aréna – AO17-LA-01

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation AO17-LA-01 concernant l'éclairage de l'aréna;

ATTENDU l'ouverture des soumissions ayant eu lieu le 15 mai 2017 à 11h05 conformément aux dispositions de la Loi;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme ; Nedco, pour l'éclairage de l'aréna au montant de 33 225 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée pour 17 100 \$ à même le fonds de roulement et remboursable en deux versements annuels égaux et le reste à même la subvention du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 et par les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

17-05-210

Adjudication du contrat d'installation de l'éclairage de l'aréna – AO17-LA-01

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'installation de l'éclairage de l'aréna à Électricité Denis Pellerin pour une somme maximale de 18 000 \$, plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit financée pour 8 900 \$ à même le fonds de roulement et remboursable en deux versements annuels égaux et le reste à même la subvention du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 et par les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

Adoption du règlement 2017-320 modifiant le règlement 2006-119 concernant la gestion des matières résiduelles – (remise)

17-05-211

Demande de dérogation mineure – Madame Jessica Le Duc

ATTENDU QU'un permis de construction a été délivré en 2008 pour la construction d'une habitation unifamiliale jumelée;

ATTENDU QUE l'escalier et la galerie en béton sur la façade furent construits avec une marge avant de 5,20 mètres;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier , il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 46, rue Desrochers la demande de dérogation mineure présentée par Madame Jessica Le Duc afin de régulariser l'implantation de cette construction existante en permettant une marge avant pour l'escalier du rez-de-chaussée de 5,20 mètres au lieu de 5,50 mètres, ce qui représente une dérogation de 0,30 mètre pour la marge avant de l'escalier par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

17-05-212

Demande de dérogation mineure – Usinage SG Tech inc.

MODIFICATION

Par la résolution
17-06-260

ATTENDU QUE la demanderesse désire agrandir son bâtiment industriel sur 11 m de façade x 14,02 m de profondeur;

ATTENDU QUE l'agrandissement est projeté dans le prolongement du bâtiment existant pour faciliter les travaux de construction et optimiser l'utilisation de la superficie obtenue;

ATTENDU QUE l'augmentation de l'empiètement dans la marge arrière est minime par rapport au bâtiment existant;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier , il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 629 rue Demers Est la demande de dérogation mineure présentée par la compagnie Usinage SG Tech inc. afin de permettre l'agrandissement du bâtiment industriel avec une marge arrière de 6,5 m au lieu de 10,3 m, ce qui représente une dérogation de 3,8 mètres pour la marge arrière par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

17-05-213

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 45.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire